PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 26 juillet 2021, à 18 h 45, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Ian Lacharité, conseiller; Bertrand Massé, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Carole Côté.

Est absente : Chantale Giroux, conseillère.

Est également présente Catherine Pepin, secrétaire administrative.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
La mairesse Carole Côté constate le quorum à 18 h 45 et déclare la séance ouverte.

2021-07-279 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
L'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. adoption du second projet de résolution « demande numéro 2021-04-0026 concernant le Règlement numéro 2019-10-916 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – immeuble situé sur le lot 5 773 310 sur la rue Perreault »
5. adoption du second projet de résolution « demande numéro 2021-03-0015 concernant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-10-916 pour l'immeuble situé sur le lot 5 772 708 au 694, rue Principale »
6. période de questions
7. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-07-280 **3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier est en vacances;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux de nommer Catherine Pepin secrétaire de cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-07-281 **4. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION « DEMANDE NUMÉRO 2021-04-0026 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10-916 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 310 SUR LA RUE PERREAULT »**
Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été reçue de Kristina St-Onge afin d'occuper le

lot 5 773 310 du cadastre du Québec donnant sur la rue Perreault pour la construction d'une maison unifamiliale et des bâtiments accessoires;
Attendu que le lot 5 773 310 du cadastre du Québec sera remplacé par le lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec;
Attendu que lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec est situé à l'intérieur de la zone agricole décrétée;
Attendu la décision de la Commission de protection du territoire agricole reconnaissant la présence d'un îlot déstructuré (ID-WK04) et autorisant un usage résidentiel;
Attendu que cet îlot déstructuré sera reconnu à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité dans le cadre de la révision en cours de préparation;
Attendu que, dans l'entremise, l'usage résidentiel n'est pas autorisé au Règlement de zonage numéro 2006-09-621;
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2019-10-916;
Attendu que le premier projet de résolution a été adopté le 7 juin 2021;
Attendu l'assemblée publique aux fins de consultation tenue le 26 juillet 2021;
Attendu qu'aucun commentaire ou question n'a été reçu suite à la consultation écrite;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

. d'accorder la demande numéro 2021-04-0026 concernant le Règlement numéro 2019-10–916 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le lot projeté 6 444 893 du cadastre du Québec tel que montré sur le plan préliminaire de lotissement (feuilles 1 et 2) daté du 12 mai 2021 portant le numéro A3-1538, dossier 4875, minute 8384 préparé par Dubé arpenteurs-géomètres inc. dont une copie est jointe au présent procès-verbal comme si ici récité au long;
. que la procédure d'approbation référendaire soit entreprise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-07-282 **5. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION « DEMANDE NUMÉRO 2021-03-0015 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2019-10-916 POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 772 708 AU 694, RUE PRINCIPALE »**

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par l'entreprise Les Services D'Installations DA-MA Inc. pour le lot 5 772 708, soit aux 694, rue Principale afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la marge latérale droite de matériaux et produits qui ne dépasseront pas la hauteur de la clôture existante recouverte de lattes d'intimité;
Attendu que le règlement de zonage actuellement en vigueur n'autorise pas l'entreposage extérieur dans la zone C-40 où est située la propriété du 694, rue Principale;
Attendu que la propriété visée par la demande est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
Attendu que la demande respecte les dispositions relatives aux règlements de zonage et de lotissement;
Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2019-10-916;
Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
Attendu que le premier projet de résolution a été adopté le 5 juillet 2021;
Attendu l'assemblée publique aux fins de consultation tenue le 26 juillet 2021;
Attendu qu'aucun commentaire ou question n'a été reçu suite à la consultation écrite;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d’accorder la demande numéro 2021-03-0015 concernant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro 2020-10-916 pour l’immeuble situé sur le lot 5 772 708 du cadastre du Québec, soit au 694, rue Principale tel que montré sur le plan dessiné à main levée le 28 juin 2021 par Dany Mace de l’entreprise Les Services D’Installations DA-MA Inc. dont une copie est jointe au présent procès-verbal comme si ici récité au long;
. que la procédure d’approbation référendaire soit entreprise.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée et aucune question écrite n’a été reçue.

2021-07-283 **7. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 18 h 50.
Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Carole Côté	Réal Dulmaine
Mairesse	Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Carole Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Carole Côté
Mairesse